



Ville d'Isbergues

5A, place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A 2026-385

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

portant sur

**la fermeture de tous les terrains de football municipaux honneur et entraînement
sauf La Roupie**

le dimanche 20 septembre 2026

organisation de la course cycliste du Grand Prix d'Isbergues

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'en raison de mesures de sécurité pour l'organisation de la course cycliste du Grand Prix d'Isbergues, il s'avère indispensable d'interdire l'utilisation des terrains de football municipaux honneur et entraînement sur la commune.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Tous les terrains de football municipaux sur la commune seront interdits, « sauf terrain de La Roupie », à toutes compétitions et entraînements le dimanche 20 septembre 2026.

Article 2 : Les responsables d'associations ayant prévu des rencontres sur le terrain aux dates reprises ci-dessus sont invités à les reporter.

Article 3 : Ampliation de l'arrêté sera adressée à Monsieur le Sous-préfet de Béthune, au Président du club de football de la Roupie, à la Ligue du Nord et au « district Artois » pour exécution.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le

15 SEP. 2026

La Secrétaire ESD
Virginie Claude

Le Maire,

FC la Roupie Isbergues
Siège social
Mairie d'Isbergues
0321613080

Publié le

15 SEP. 2026



David THELLIER